

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 28 novembre 2024 à 18h, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du Maire M Christian CLAVEL.

Sont présents(es)

- Christian CLAVEL
- Christophe GROUSSET
- M Franck DUBIEZ
- Mme Madeleine CAZES
- Monik BARAT
- Marie Anne PRINCE
- Celine DESHONS
- Elisabeth BOUVET
- Augustin VIEILLARD-BARON
- Christophe GROUSSET
- Eric MALCOSTE

Absent : Mme Fabienne MAJOUREL

Fabienne MAJOUREL a donné procuration à Mme Madeleine CAZES

ORDRE du JOUR :

DELIBERATIONS :

- 1. AMENDES de POLICE :** En complément à la mise en sécurité RD 169 à la traversée du village
- 2. Décision modificative : N° 1 au Budget AEP**
compte 615523 « entretien et réparations sur réseaux » -217,65€
compte 61111 « Intérêts réglés à échéance » +217,65€
- 3. Repas de fin d'Année :** Financement du repas des aînés par la commune de Cros
- 4. Pont de MALIGNOS Remise en état des maçonneries :** Autoriser le maire à solliciter une aide du CEREMA dans le cadre du Plan National Ponts.
- 5 Pont de MALIGNOS Remise en état des maçonneries :** Autoriser le maire à solliciter une aide au titre de la DETR 2025
- 6 Pont de MALIGNOS Remise en état des maçonneries :** Autoriser le maire à solliciter une aide au titre du contrat territorial 2025
- 7 Pont de MALIGNOS Remise en état des maçonneries :** Accepter que la commune de Cros reçoive délégation de maîtrise d'ouvrage (MOA) de la commune de Saint Roman de Codières pour la partie de l'ouvrage lui appartenant
- 8 AEP : Adoption du RPQS** (rapport sur la qualité et le prix de l'eau)
- 9 ASSAINISSEMENT : Adoption du RPQS** (rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement)
- 10 Vote des Statuts de la CCPC**
- 11 ANNULATION :** annulation de la demande de subvention au titre du contrat territorial 2025 pour la réfection du mur du cimetière de l'Eglise de Cros
- 12 PRIX du Raccordement supplémentaire au réseau AEP à la Mazade.**
- 13 CHOIX de l'Entreprise pour les travaux de mise en sécurité de la traversée du village RD 169**
- 14 : ATTRIBUTION de bon cadeaux aux agents pour les fêtes de fin d'année.**

5. INFORMATIONS.

Le Maire, Président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Mme Elisabeth BOUVET est nommée secrétaire de séance.

Mme Laure MARTENS, secrétaire de mairie assiste à la réunion.

Approbation du Compte rendu de la réunion du 19 septembre 2024 et présentation des décisions du maire.

Tous les membres du conseil municipal ayant reçu préalablement à cette réunion le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 11 juillet 19 septembre 2024 ont pu en prendre connaissance et faire connaître leurs observations. N'ayant reçu aucune demande de modification le maire propose d'approuver ce compte rendu tel qu'il a été diffusé.

Approbation à l'unanimité

DELIBERATIONS :

1) AMENDES de POLICE : Complément de la mise en sécurité RD 169 à la traversée du village.

Le maire rappelle que le conseil s'est déclaré favorable à un complément au projet de mise en sécurité de la RD 169 à la traversée du village permettant de réduire la vitesse des automobiles à la Pieuzelle, au Temple et au Bouzigaud, Ce complément comprendra la création d'un cheminement piétonnier pour sécuriser les habitants qui aujourd'hui sont obligés de marcher sur la chaussée pour se rendre d'un quartier à l'autre. Il présente le plan de principe et l'AVP préparé par le maître d'œuvre INFRAMED de ce nouveau projet dont le montant s'élève à 58 000€ HT et propose de le financer en partie en faisant appel aux Amendes de police 2025 et par la DETR 2025.

Approuvée à l'Unanimité

2) Décision modificative : N° 1 au Budget AEP

compte 615523 « entretien et réparations sur réseaux »	-217,65€
compte 61111 « Intérêts réglés à échéance »	+217,65€

Lors de l'établissement du Budget de l'eau 2024 nous avons sous estimé les intérêts de l'emprunt contracté pour la rénovation du réseau d'eau de Mas de Bourguet. Il y a lieu donc de procéder à une décision modificative afin de pouvoir régler ces intérêts . Cette modification sera portée par une réduction du compte « entretien et réparation des réseaux » de 217,65€ et un crédit de la même somme au compte « intérêts réglés à échéance ». Cela sans changement sur l'équilibre du budget.

Approuvée à l'Unanimité

3) Repas de fin d'Année : Financement du repas des aînés par la commune de Cros.

La commune offre chaque année, en général au mois de décembre, un repas pour les habitants de la commune âgés de plus de 65 ans afin de maintenir le lien social qui compte tenu de l'habitat très dispersé de la commune est difficile. Depuis l'année dernière le service de gestion comptable nous demande que l'organisation et le financement de ce repas soient validés au préalable par le conseil municipal. Le maire propose donc au conseil de maintenir pour le mois de décembre cette manifestation très attendue par les aînés et dont le coût du traiteur s'élèvera aux environs de 2500€ en fonction du nombre de convives . La somme nécessaire a été inscrite au budget principal 2024.

Approuvée à l'Unanimité

4) Pont de MALIGNOS Remise en état des maçonneries : Autoriser le maire à solliciter une aide du CEREMA dans le cadre du Plan National Ponts.

Le maire rappelle qu'à sa demande et dans le cadre du « Plan National Pont », le pont de Malignos a été inspecté par une entreprise spécialisée mandatée par le CEREMA. Cette inspection a fait apparaître des grosses avaries de structure mettant en cause la sécurité des utilisateurs et la pérennité de l'ouvrage. Depuis janvier 2023 le franchissement du pont est interdit aux circulations routières, engendrant de ce fait une très grosse gêne aux habitants du hameau de Malignos dont c'est le seul accès routier

En accord avec le conseil municipal le maire a fait appel à un maître d'œuvre et le conseil a approuvé l'AVP que ce dernier a établi pour un montant estimé de 272 936€TTC.

Aujourd'hui le maire demande que le conseil l'autorise à demander une subvention au CEREMA pour le montant maximum possible à savoir 60% du montant de l'AVP pour la réalisation des travaux. Il reprecise que si la demande de subvention est présentée par la commune de Cros, au final la dépense totale sera partagée à parts égales avec la commune de Saint Roman de Codières.

Approuvée à l'Unanimité

5) Pont de MALIGNOS Remise en état des maçonneries : Autoriser le maire à solliciter une aide au titre de la DETR 2025

Le maire rappelle que le pont de Malignos a été inspecté par une entreprise spécialisée mandatée par le CEREMA dans le cadre du « Plan National Pont » à la demande du maire. Cette inspection ayant fait apparaître des grosses avaries de structure mettant en cause la sécurité des utilisateurs et la pérennité de l'ouvrage. Depuis janvier 2023 le franchissement du pont est interdit aux circulations routières, engendrant de ce fait une très grosse gêne aux habitants du hameau de Malignos dont c'est le seul accès routier

En accord avec le conseil municipal le maire a fait appel à un maître d'œuvre et le conseil a approuvé l'AVP que ce dernier a établi pour un montant estimé de 272 936€TTC.

En complément de la demande d'aide qui sera formulée auprès du CEREMA le maire demande au conseil municipal de solliciter une aide au titre de la DETR 2025 pour le montant maximum fixé pour 2025 à ce type d'opération et espéré à 20%.

Approuvée à l'Unanimité

6) Pont de MALIGNOS Remise en état des maçonneries : Autoriser le maire à solliciter une aide au titre du contrat territorial 2025.

Le maire rappelle que le pont de Malignos a été inspecté par une entreprise spécialisée mandatée par le CEREMA dans le cadre du « Plan National Pont » à la demande du maire. Cette inspection ayant fait apparaître des grosses avaries de structure mettant en cause la sécurité des utilisateurs et la pérennité de l'ouvrage. Depuis janvier 2023 le franchissement du pont est interdit aux circulations routières, engendrant de ce fait une très grosse gêne aux habitants du hameau de Malignos dont c'est le seul accès routier

En accord avec le conseil municipal le maire a fait appel à un maître d'œuvre et le conseil a approuvé l'AVP que ce dernier a établi pour un montant estimé de 272 936€TTC
En complément de la demande d'aide qui sera formulée auprès du CEREMA et de la DETR 2025 le maire demande au conseil municipal de solliciter une aide au titre du contrat Territorial du département du Gard 2025 au montant maximum.

Approuvée à l'Unanimité

8 AEP : Adoption du RPQS (rapport sur la qualité et le prix de l'eau)

Il rappelle que le RPQS est disponible depuis plusieurs jours au secrétariat de la mairie et que les membres du conseil ont pu le consulter.

Le maire après avoir rappelé que le RPQS est un document obligatoire pour tous les services de distribution d'eau potable, présente les grands chiffres du rapport de l'année 2023. Il fait remarquer qu'avec les installations de traitement mises en services depuis quelques années, et le suivi par quinzaine de nos installations par l'employé communal, la qualité de l'eau distribuée est de bonne qualité pour tous les réseaux d'AEP de la commune. Toutes les analyses effectuées cette année par le laboratoire mandaté par l'Agence Régionale de Santé ont révélé une eau de bonne qualité pour la consommation humaine. Ce suivi est onéreux pour le budget de l'AEP mais les résultats sont là.

Il propose donc au conseil municipal d'approuver ce rapport qui de ce fait pourra être porté à la connaissance de la population sur le site du SISPEA qui est le site de l'eau en France des services eau et assainissement

Approuvée à l'Unanimité

9) ASSAINISSEMENT : Adoption du RPQS (rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement)

Au même titre que celui établi pour l'eau potable, le RPQS de l'assainissement collectif est obligatoire et est un document officiel. Il est depuis quelques jours à la disposition pour consultation au secrétariat de la mairie. Chaque année par le biais d'une convention passée avec le conseil départemental du Gard, la station d'épuration et le poste de relevage sont inspectés par un technicien spécialisé. Cette année de 2023 il apparaît encore que toutes nos installations sont en bon état de fonctionnement et rendent les services pour lesquels elles ont été installées. Après avoir présenter les grands chiffres de ce rapport le maire propose au conseil municipal de l'approuver afin qu'il puisse lui aussi être publié sur le site SISPEA.

Approuvée à l'Unanimité

10) Vote des statuts de la CCPC

Suite au souhait de la commune de Sauve de reprendre la compétence promotion du tourisme et de la pré-étude réalisée par la CLECT ainsi que de l'avis favorable du conseil communautaire, la CCPC est contrainte à modifier ses statuts. Pour ce faire il est nécessaire que toutes les communes de la CCPC délibèrent de façon identique sur l'acceptation de ces nouveaux statuts. Après en avoir fait lecture, une longue discussion entre les membres du conseil sur l'intérêt qu'avait la commune de Sauve d'agir ainsi mettant un peu en cause l'intérêt du regroupement des communes au sein d'une même collectivité mais aussi sur la liberté de choix des communes qui doit être respectée, comme la commune de Cros l'avait fait pour le retour de la piscine de Saint Hippolyte du Fort dans le giron de cette commune, le maire propose de passer au vote pour les nouveaux statuts..

Vote Contre : 1 (M. Malcoste)

Abstentions: 5 (M Dubiez,Mmes Bouvet, Princé, Cazes, Majourel

Vote Pour: 5 (MM Clavel,viellard-Baron, Grousset,Mmes Barat, Deshons

La commune de Cros valide les nouveaux statuts de la CCPC.

11) ANNULATION : annulation de la demande de subvention au titre du contrat territorial 2025 pour la réfection du mur du cimetière de l'Eglise de Cros

Le maire rappelle que le conseil municipal l'avait autorisé à solliciter pour 2024 auprès du conseil départemental une subvention pour la remise en état du mur de clôture du cimetière de l'Eglise de Cros. En juin 2024 il a été notifié au maire que la subvention d'environ 5000€ ne serait pas accordée en 2024 et le conseil départemental lui a proposé de reporter la demande sur 2025 ce que le maire a accepté en juillet 2024. Cependant compte tenu de l'urgence qu'il y avait à intervenir le maire a fait réaliser les travaux en septembre 2024. De ce fait il n'est plus possible de réclamer une subvention pour des travaux déjà réalisés. Le maire précise qu'il utilisera la possibilité de subvention au titre de 2025 pour un autre projet plus important et propose donc au conseil municipal d'abroger la demande de subvention au titre contrat territorial pour la remise en état du mur du cimetière de l'Eglise de Cros.

Approuvée à l'Unanimité

12) PRIX du Raccordement supplémentaire au réseau AEP à la Mazade

Lors de la réalisation du chantier d'AEP de la Mazade, 4 propriétaires de maisons ont sollicité la mairie pour faire installer des compteurs d'eau supplémentaires et profiter ainsi du coût moindre résultant du fait que ces compteurs seraient posés en même temps que les travaux principaux et ne demanderaient donc pas de déplacement d'entreprises, d'ouverture de tranchée, de goudronnage après travaux etc...

Le maire après avoir fait calculer le surcoût que représentait la pose d'un de ces nouveaux compteurs a proposé aux demandeurs la somme de 496,80€ TTC. Ces derniers ayant accepté et donné un accord de principe pour la pose de ces branchements supplémentaires, le maire propose donc au conseil municipal d'approuver ce montant et précise que la commune de ce fait recevra annuellement un abonnement supplémentaire par nouveau compteur posé.

Approuvée à l'Unanimité

13 CHOIX de l'Entreprise pour les travaux de mise en sécurité de la traversée du village RD 169

Le maire fait état de l'ouverture des offres des entreprises ayant répondu à la consultation lancée pour l'opération de mise en sécurité de la RD 169 à la traversée du village.

Entreprises ayant répondu : Laupies, Eiffage, Giraud, Michel.

L'analyse des offres ayant été réalisée avec l'aide de INFRAMED notre maître d'œuvre il apparaît en application des termes du règlement de cette consultation que le mieux disant et qui est à la fois le moins cher est l'entreprise Giraud qui vient de réaliser il y a quelques semaines un chantier similaire sur la commune de Durfort.

Le maire présente les résultats de cette analyse et propose au conseil de valider le choix de l'entreprise Giraud

Approuvée à l'Unanimité

14 : ATTRIBUTION de bon cadeaux aux agents pour les fêtes de fin d'année.

Comme chaque année pour les fêtes et pour marquer la satisfaction qu'on donné dans l'exercice de leurs fonctions les 3 agents communaux le maire souhaite qu'une année de plus le conseil municipal attribue un bon d'achat d'un montant pour des denrées consommables de 150€ à prendre dans un commerce local de Saint Hippolyte ou de Ganges. La secrétaire de mairie prendra contact avec les commerces de ces deux villes afin de choisir où les agents pourront utiliser ce bon.

Approuvée à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée ni d'intervention demandée,
Le Maire clos la séance à 20H.